

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

**SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020**

**PRÉSENTS (16)**

Annick MERLE – Annie BARBIER – Monique PONGAN – Sylvie ROZZE-GUICHERD – André CHANTIOUX – Catherine FERRAND-TARAZONA – Anna-Maria SIBUT – Laure ACHARD – Christophe PENY – Marine RIVAL-MARY – Michel DAVID – Frédéric RILLIOT – Astrid CLEMENT – Brigitte CATTAUD – Jean-René RABILLOUD – Didier GAUDIN

**ABSENTS (3)**

Thierry TOULEMONDE – Rémi CHATELAT – Stéphane ROBERT

**POUVOIR (3)**

Thierry Toulemonde donne pouvoir à Annie BARBIER – Rémi CHATELAT donne pouvoir à Annick MERLE – Stéphane ROBERT donne pouvoir à Christophe PENY

La séance publique est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Annick MERLE, Maire de FRONTONAS.

**Madame le Maire propose de désigner xxx comme Secrétaire de séance.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : xxx ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées. *(Approuvé à l'unanimité)*

**ORDRE DU JOUR****Finances :**

**2020-07-02 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Bonus relance 2020/2021 pour la réhabilitation de la cure en vue d'y installer les futurs locaux de la mairie.**

**2020-07-03 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat ambition région 2 pour la construction d'une salle communale à vocation multiple mais non sportive.**

**2020-07-04 : Participation au capital de la Société Publique Locale d'Aménagement « SARA Aménagement »**

**2020-07-05 : Vente de véhicule réformé**

**2020-07-06 : Décision budgétaire modificative n°2 – Budget principal**

**2020-07-07 : Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité et plan de financement enfouissement réseaux France Télécom – Route de la Verchère**

**2020-07-08 : Travaux sur réseaux d'éclairage public – chemin de la Verchère**

**Ressources humaines / Affaires générales**

**2020-07-09 : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet**

**2020-07-10 : Délibération portant création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion » - contrat d'accompagnement dans l'emploi « parcours emploi compétences »**

**Information et questions diverses :**

**2020-07-02 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Bonus relance 2020/2021 pour la réhabilitation de la cure en vue d'y installer les futurs locaux de la mairie.**

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du dispositif Bonus Relance 2020/2021 mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune pourrait bénéficier d'une subvention pour le projet de réhabilitation de la cure en vue d'y installer les futurs locaux de la mairie.

Cette réalisation pourrait obtenir le soutien financier de la Région pour un montant estimé de subvention de 100 000 € ; il est donc proposé de solliciter cette aide selon les modalités ci-dessous :

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| DEPENSES PREVISIONNELLES  | MONTANT HT EN € |
|---|-----------------|
| Réhabilitation de la cure en vue d'y installer les futurs locaux de la mairie | 653 338.00      |

L'estimation du programme par opération se décompose comme suit :

| DESIGNATION                     | MONTANT HT EN € |
|---------------------------------|-----------------|
| Assistance à maîtrise d'ouvrage | 24 000.00       |

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

|  |                   |
|--|-------------------|
| Maîtrise d'œuvre + SPS et CT                           | 67 520.00         |
| Désamiantage   | 5 000.00          |
| Réhabilitation - Terrassement - Gros Œuvre             | 175 240.00        |
| Charpente - couverture                                 | 13 680.00         |
| Couverture - zinguerie                                 | 16 960.00         |
| Étanchéité   | 2 000.00          |
| Menuiseries extérieures aluminium                      | 13 960.00         |
| Serrurerie - habillage métallique                      | 18 400.00         |
| Menuiseries intérieures et extérieures bois - mobilier | 74 528.00         |
| Cloisons - doublage plafonds fixes                     | 50 000.00         |
| Peinture - sols souples                                | 24 800.00         |
| Chapes - carrelage                                     | 11 400.00         |
| Élévateur PMR  | 23 720.00         |
| Cvc-plomberie sanitaire                                | 92 000.00         |
| Electricité courant fort et courant faible             | 40 400.00         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>653 338.00</b> |

| FINANCEMENT PREVISIONNEL                        | MONTANT HT EN €   |
|---|-------------------|
| Subvention dotation départementale (en attente) | 50 000.00         |
| DETR  | 95 720.00         |
| Subvention Région (en attente)                  | 100 000.00        |
| Autofinancement/emprunt                         | 407 618.00        |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>653 338.00</b> |

➤ **Adopté à l'unanimité**

**2020-07-03 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat ambition région 2 pour la construction d'une salle communale à vocation multiple mais non sportive.**

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'un futur contrat Ambition Région de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune pourrait bénéficier d'une subvention pour le projet de construction d'une salle communale à vocation multiple mais non sportive.

Cette réalisation pourrait obtenir le soutien financier de la Région pour un montant estimé de subvention de 412 000 € ; il est donc proposé de solliciter cette aide selon les modalités ci-dessous :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| DEPENSES PREVISIONNELLES   | MONTANT HT EN € |
|--|-----------------|
| Construction d'une salle communale à vocation multiple mais non sportive | 937 332.00      |

L'estimation du programme par opération se décompose comme suit :

| DESIGNATION  | MONTANT HT EN €   |
|--|-------------------|
| Assistance à maîtrise d'ouvrage                        | 36 000.00         |
| Maîtrise d'œuvre + SPS et CT                           | 101 280.00        |
| Réhabilitation - Terrassement - Gros Œuvre             | 262 860.00        |
| Charpente - couverture                                 | 20 520.00         |
| Couverture - zinguerie                                 | 25 440.00         |
| Etanchéité   | 3 000.00          |
| Menuiseries extérieures aluminium                      | 20 940.00         |
| Serrurerie - habillage métallique                      | 27 600.00         |
| Menuiseries intérieures et extérieures bois - mobilier | 111 792.00        |
| Cloisons - doublage plafonds fixes                     | 75 000.00         |
| Peinture - sols souples                                | 37 200.00         |
| Chapes - carrelage                                     | 17 100.00         |
| Cvc-plomberie sanitaire                                | 138 000.00        |
| Electricité courant fort et courant faible             | 60 600.00         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>937 332.00</b> |

| FINANCEMENT PREVISIONNEL                        | MONTANT HT EN €   |
|---|-------------------|
| Subvention dotation départementale (en attente) | 187 500.00        |
| DETR  | 153 580.00        |
| Subvention Région                               | 412 000.00        |
| Autofinancement/emprunt                         | 184 252.00        |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>937 332.00</b> |

➤ **Adopté à l'unanimité**

**2020-07-04 : Participation au capital de la Société Publique Locale d'Aménagement « SARA Aménagement » (rapporteur le Maire)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L.1524-5 ;  
Vu les articles L.228-3 et L.228-4 du Code de commerce ;  
Vu le Code général des impôts notamment en son article 1042 ;  
Vu les statuts de la société publique locale d'aménagement (SPLA) « SARA Aménagement » ;

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Considérant que l'outil société publique locale (SPL) détenu à 100% par les collectivités publiques, permet de simplifier et de sécuriser le choix d'un prestataire et offre une meilleure lisibilité et globalité des projets sur le territoire de la Commune ;

Considérant que le panel d'expertise fourni par SARA Aménagement est de nature à satisfaire les besoins de la commune ;

Précise que la SPLA « SARA Aménagement », créée le 6 juin 2011 par décision de 18 collectivités ou groupement de collectivités, est une société publique locale d'aménagement régie par l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales, par les dispositions du livre II du Code de Commerce, par les dispositions du titre II du livre 5 de la première partie du Code général des collectivités territoriales et réunit à ce jour 19 collectivités actionnaires.

Précise que la société a pour objet :

- De réaliser toutes opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, à savoir notamment celles ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, le développement ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et contre toute atteinte à l'environnement, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ;
- De réaliser des études préalables, procéder à toute acquisition et cession d'immeubles en application des articles L.221-1 et L.221-2 du Code de l'urbanisme, procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation d'objectifs énoncés à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme, de procéder à toute acquisition ou cession de baux commerciaux et de fonds de commerce et de fonds artisanaux au chapitre 4 du Titre 1<sup>er</sup> du livre II dudit Code. Elle peut exercer, par délégation de ses titulaires, les droits de préemption et de priorités définies par le présent code et agir par voie d'expropriation dans les conditions fixées par des conventions conclues avec un de ses membres ;
- Et pourra, en outre, réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Pour bénéficier de cette expertise et de ces actions, il est donc proposé d'entrer au capital de la SPLA SARA Aménagement, ce qui implique :

- L'acquisition de parts d'un actionnaire actuel de la SPLA ;
- La désignation d'un représentant de la Commune aux assemblées générales d'actionnaires de SARA Aménagement ;
- La désignation d'un représentant de la Commune aux assemblées spéciales prévues à l'article 21 des statuts de la SPLA, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de SARA Aménagement. Ce représentant est le garant du contrôle analogue de la Commune sur la SPLA. Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration.

➤ Mme le Maire donne des explications sur la participation de SARA AMENAGEMENT dans le cadre de ce partenariat avec notamment l'agrandissement du groupe scolaire.

**Le conseil municipal après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité, décide :**

- ✚ **D'ACCEPTER la participation de la Commune au capital de la SPLA.**
- ✚ **DE FIXER la participation de la Commune à 5 000 € soit 50 actions d'une valeur nominale de 100 €, correspondant à une part de 0.71% du capital de la société ;**
- ✚ **D'APPROUVER les statuts de la SPLA « SARA Aménagement » ;**
- ✚ **DE SOLLICITER tout actionnaire de la SPLA SARA Aménagement pour la cession de 50 actions, d'affecter les crédits correspondants au compte 261 "Titres de participation" et créditera le compte 404 "Fournisseurs d'immobilisations, et d'approuver son versement à l'actionnaire cédant pour l'acquisition des actions ;**
- ✚ **DE DESIGNER Monsieur Thierry TOULEMONDE pour représenter la Commune aux assemblées générales d'actionnaires de SARA Aménagement, en qualité de porteur des actions ;**
- ✚ **DE DESIGNER Monsieur Thierry TOULEMONDE pour représenter la Commune aux assemblées spéciales prévues à l'article 21 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de SARA Aménagement. Il sera garant du contrôle analogue de notre**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

- collectivité sur SARA Aménagement. Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration ;
- ✚ **D'AUTORISER Madame le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout document relatif à cette opération, notamment l'acte de cession correspondant.**

**2020-07-05 : Vente de véhicule réformé (rapporteur le Maire)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21,

Monsieur Rémi CHATELAT, conseiller délégué aux travaux, précise que suite à l'achat d'un nouveau véhicule isotherme, il convient de réformer et revendre le véhicule acquis précédemment :

- Marque Peugeot PARTNER
- 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 12/07/2002
- Immatriculé 901 BTX 38
- 

Le bien sera vendu en l'état de fonctionnement actuel après contrôle technique obligatoire.

➤ **Adopté à l'unanimité**

**2020-07-06 : Décision budgétaire modificative n°2 – Budget principal (rapporteur Monique PONGAN)**

Madame Monique PONGAN, adjointe déléguée aux finances, présente à l'assemblée la décision modificative n°2.

La reprise de l'excédent de fonctionnement du budget EAS de 2019 a fait l'objet d'une reprise sur le budget principal 2020 lors de la dernière décision modification, toutefois, cette reprise n'a pas fait l'objet d'une répercussion sur l'excédent du budget 2020.

Par ailleurs, des virements de crédits sont opérés à l'intérieur des chapitres pour rééquilibrer les dépenses effectuées depuis le début de l'année.

Concernant les investissements, le paiement du solde de l'étude hydrogéologique et hydrologique doit être approvisionner sur le chapitre étude (2031) et en raison du remplacement de l'automate de la chaudière de la halle des sports un virement de crédit est réalisé au chapitre 21.

Section fonctionnement : Virements de crédits

Recettes

| Chapitre | Article | Désignation   | Montant<br>Actuel disponible | Transferts | Montant actualisé |
|----------|---------|---|------------------------------|------------|-------------------|
| 002      | 002     | Reprise résultat du budget annexe « eau et assainissement » | 597 601.54                   | 62 010.39  | 659 611.93        |

Dépenses

| Chapitre | Article | Désignation                             | Montant<br>Actuel disponible | Transferts | Montant actualisé |
|----------|---------|---|------------------------------|------------|-------------------|
| 11       | 60631   | Fournitures d'entretien                 | 1332.46                      | 5 000.00   | 6 332.46          |
|          | 60633   | Fournitures de voirie                   | 132.06                       | 5 000.00   | 5 132.06          |
|          | 60636   | Vêtements de travail                    | 289.92                       | 5 000.00   | 5 289.92          |
|          | 6064    | Fournitures administratives             | 760.51                       | 1 000.00   | 1 760.51          |
|          | 611     | Contrats de prestations de services     | - 4 068.08                   | 20 000.00  | 15 931.92         |
|          | 61558   | Autres biens immobiliers                | -400.14                      | 1 000.00   | 599.86            |
|          | 6156    | Maintenance                             | 2 976.08                     | 5 000.00   | 7 976.08          |
|          | 6184    | Versement à des organismes de formation | 3 500.00                     | 4 000.00   | 7 500.00          |
|          | 6257    | Réceptions                              | 30.04                        | 5 000.00   | 5 030.04          |
|          | 63512   | Taxes foncières                         | 10500.00                     | 500.00     | 11 000.00         |
| 12       | 6411    | Personnel titulaire                     | 71 921.53                    | 10 510.39  | 82 431.92         |

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Section Investissement Virements de crédit

| Chapitre | Article          | Désignation  | Montant<br>Actuel disponible | Transferts | Montant actualisé |
|----------|------------------|--|------------------------------|------------|-------------------|
| 20       | 2031 ope<br>105  | Bâtiments-<br>Etude réseau de<br>chaleur                             | 35 000.00                    | -5 200.00  | 29 800.00         |
|          | 2031<br>Ope 109  | Etudes ENS<br>CHAMEL   | 0.00                         | 5 200 .00  | 5 200 .00         |
| 21       | 21568<br>ope 132 | Autres matériels et<br>outillages d'incendie<br>et de défense civile | 15 000.00                    | -15 000.00 | 0                 |
|          | 2158 Ope<br>119  | Autres installations,<br>matériel et outillage<br>techniques         | 0                            | +15 000.00 | 15 000.00         |
|          | 21568<br>Ope 132 | Autres<br>installations,<br>matériel et outillage<br>techniques      | 20 000.00                    | -10 200.00 | 9800.00           |
|          | 2128 Ope<br>126  | Autres<br>agencements et<br>aménagement de<br>terrain                | 0                            | +10 200.00 | 10 200.00         |

➤ **Adopté à l'unanimité**

**2020-07-07 : Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité et plan de financement enfouissement réseaux France Télécom – Route de la Verchère (rapporteur Didier GAUDIN)**

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

La commune a sollicité Territoire Energie 38 (TE38) afin d'étudier la faisabilité de l'opération d'enfouissement du réseau sur la route de la Verchère. Cette dernière concerne l'amélioration esthétique par enfouissement du réseau de distribution publique basse tension et du réseau Orange sur 270 ml avec la reprise de tous les branchements électriques et télécoms existant.

Dans le cadre du projet de dissimulation, le réseau d'éclairage public est réalisé en tranchée commune avec le réseau de basse tension et le réseau Orange. Sur la base d'une étude sommaire, les montants prévisionnels des travaux sont les suivants :

|  |           |
|--|-----------|
| 1 – Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à | 175 928 € |
| 2 – Montant total des financements externes estimé à         | 146 327 € |
| 3 – Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38       | 1 676 €   |
| 4 – Contribution aux investissements                         | 27 925 €  |

TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec l'opérateur France Télécom les montants prévisionnels sont les suivants :

|  |          |
|--|----------|
| 1 – Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à | 41 108 € |
| 2 – Montant total des financements externes estimé à         | 0 €      |
| 3 – Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38       | 1 958 €  |
| 4 – Contribution aux investissements                         | 39 150 € |

➤ **Adopté à l'unanimité**

**2020-07-08 : Travaux sur réseaux d'éclairage public – chemin de la Verchère (rapporteur Didier GAUDIN)**

TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

**La commune a sollicité Territoire Energie 38 (TE38) pour la réalisation des travaux d'éclairage public sur le chemin de la Verchère où les réseaux électriques et France Telecom seront enfouis en 2021. Après étude par TE38 le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

|  |          |
|--|----------|
| 1 - Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à | 18 766 € |
| 2 – Montant total de financement externe prévisionnel            | 6 925 €  |
| 3 – Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38        | 671 €    |
| 4 – Contribution prévisionnelle aux investissements              | 11 170 € |

**Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

- **Du projet présenté et du plan de financement définitif,**
- **De la contribution correspondante à TE38**

➤ **Adopté à l'unanimité**

**2020-07-09 : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet (rapporteur le Maire)**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique compétent.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 2 septembre 2020,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet soit 35h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique
- Instruction des dossiers de secrétariat
- Chargé de gestion administrative du CCAS
- Gestion de la communication interne et externe

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. La modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera le suivant :

| DIRECTION            |                               |           |                 |                 |             |                    |
|----------------------|-------------------------------|-----------|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|
| Emploi               | Grade                         | Catégorie | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdo | Nature de l'emploi |
| Secrétaire de mairie | Attaché territorial principal | A         | 1               | 1               | 35 H        | Titulaire          |

| SERVICES ADMINISTRATIFS/CULTUREL/SECURITE |  |           |                 |                 |             |                    |
|---|--|-----------|-----------------|-----------------|-------------|--------------------|
| Emploi                                    | Grade  | Catégorie | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdo | Nature de l'emploi |
| Accueil urbanisme                         | Rédacteur territorial                                      | B         | 1               | 1               | 35 H        | Titulaire          |
| Accueil comptabilité                      | Adjoint administratif                                      | C         | 1               | 1               | 35 H        | Titulaire          |
| Accueil                                   | Adjoint administratif                                      | C         | 0               | 1               | 35 H        | Titulaire          |
|   |  |           | 1               | 1               | 12 H        | CDD 2 ans          |
| Bibliothécaire                            | Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe | C         | 1               | 1               | 17H50       | Titulaire          |

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

|                    |                                      |   |   |   |      |           |
|--------------------|--------------------------------------|---|---|---|------|-----------|
| Garde<br>Champêtre | Garde<br>champêtre<br>chef principal | C | 1 | 1 | 35 H | Titulaire |
|--------------------|--------------------------------------|---|---|---|------|-----------|

| SERVICES TECHNIQUES  |                      |           |                    |                    |                |                         |
|----------------------|----------------------|-----------|--------------------|--------------------|----------------|-------------------------|
| Emploi               | Grade                | Catégorie | Ancien<br>effectif | Nouvel<br>effectif | Durée<br>hebdo | Nature de<br>l'emploi   |
| Adjoint<br>technique | Adjoint<br>technique | C         | 1                  | 1                  | 35 H           | Stagiaire de<br>la FPT  |
| Adjoint<br>technique | Adjoint<br>technique | C         | 1                  | 2                  | 35 H           | CDD 1 an<br>emploi aidé |

| SERVICE SCOLAIRE                     |   |           |                    |                    |                |                                      |
|--------------------------------------|---|-----------|--------------------|--------------------|----------------|--------------------------------------|
| Emploi                               | Grade   | Catégorie | Ancien<br>effectif | Nouvel<br>effectif | Durée<br>hebdo | Nature de<br>l'emploi                |
| Agent de<br>restauration<br>scolaire | Adjoint<br>technique<br>principal de<br>2 <sup>ème</sup> classe | C         | 1                  | 1                  | 35 H           | Titulaire                            |
|                                      |   |           | 1                  | 1                  | 33H30          |                                      |
| ATSEM                                | Adjoint<br>technique  | C         | 1                  | 1                  | 30H22          | Titulaire                            |
|                                      | Atsem<br>principal 1 <sup>ère</sup><br>classe                   |           | 1                  | 1                  | 28H47          |                                      |
|                                      |   |           | 1                  | 1                  | 31H09          |                                      |
| Agent<br>d'animation<br>périscolaire | Adjoint<br>territorial<br>d'animation                           | C         | 1                  | 1                  | 13H02          | Titulaire                            |
| Agent<br>d'animation<br>périscolaire | Adjoint<br>d'animation  | C         | 2                  | 1                  | 13H02          | CDD 1 an<br>emploi non-<br>permanent |
| Agent<br>entretien et<br>animation   | Adjoint<br>technique  | C         | 2                  | 1                  | 13H02          | CDD 1 an<br>emploi non-<br>permanent |
|                                      |   |           | 1                  | 1                  | 8h00           | CDD 1 an<br>emploi non-<br>permanent |
|                                      |   |           | 1                  | 1                  | 20h07          | CDD 1 an<br>emploi non-<br>permanent |
|                                      |   |           | 1                  | 1                  | 17h22          | CDD 3 ans<br>Emploi<br>permanent     |

➤ **Adopté à l'unanimité**

**2020-07-10 : Délibération portant création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion » - contrat d'accompagnement dans l'emploi « parcours emploi compétences » (rapporteur le Maire).**

Madame le Maire expose à l'assemblée,

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 8 octobre 2020.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements.

Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'État (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Il vous est proposé de m'autoriser à intervenir à la signature des conventions tripartites entre Pôle Emploi, la Commune et Monsieur Quentin DEMAISON.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Le contrat de travail à durée déterminée est établi pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat ne pourra pas faire l'objet d'un renouvellement en raison de la situation de la personne recrutée. Le montant de la participation de l'Etat est fixé à 40% du salaire brut sur la base de 26h hebdomadaires.

- Mme le Maire rend compte du départ de Jimmy BAÏSA et de son remplacement par Quentin DEMAISON qui est venu compléter l'équipe des services techniques sur la partie entretien et maintenance des bâtiments

➤ **Adopté à l'unanimité**

**Informations et questions diverses :**

Travaux de voirie : changement des panneaux de signalisation, curage des grilles, création d'un puits perdu aux 4 vies et marquage au sol ainsi que de l'élagage sont prévus d'ici la fin de l'année.

Reprise des activités associatives à l'exception de Soleil Levant et des cousettes. La chorale du Ruba lance un appel aux habitants souhaitant s'inscrire car il y a un manque d'adhérents pour permettre le fonctionnement normal de l'association.

Retour positif du forum des associations avec proposition pour l'an prochain de faire des ateliers de démonstration.

Environnement : Réattribution des 48 lots communaux aux agriculteurs. Mise en chantier des travaux de restauration des croix de la Léchère et de Corbeyssieu. Travaux de la mare de la Léchère prévus fin octobre.

Rencontre avec l'association A.R.R.C. (association de restauration des remparts de Crémieu) en vue d'évaluer les travaux de restauration du Moulin du Rebat ainsi que le débroussaillage du chemin longeant le Belvédère de l'Eglise. Une réflexion est conduite sur la possibilité de confier de façon pérenne des travaux d'entretien à l'association.

Formation sur le guide du compostage en vue de diffuser l'information aux habitants et de mettre en place des composteurs collectifs notamment au service technique. Une proposition de visite de l'incinérateur de Bourgoin-Jallieu est faite par le SMND.

Communication : retard prévu pour la mise en service du site internet de la Commune.

Développement durable : adhésion à l'AGEDEN en vue de réaliser des missions d'animation. Travail conduit sur une proposition de courrier aux propriétaires d'ERP en vue de s'inscrire sur un site dédié à l'accessibilité. Travail sur les achats groupés, le recyclage de l'eau et l'éclairage public. Application panneau pocket : 476 abonnés soit presque 60% des foyers. Une très forte demande des associations qui souhaitent diffuser leurs informations sur ce support. Aucun retour sur les bulletins municipaux !

- Frédéric RILLIOT demande si une présentation du site internet sera faite avant validation ?
- Marine RIVAL précise que bien entendu une présentation aura lieu.

Scolaire/CCAS : Rencontre avec ELEGIA pour le projet préau et plus globalement le groupe scolaire :

- Prise en considération du volet énergétique (pas d'isolation possible en toiture en raison du plafond suspendu) avec pour objectif sortir de l'énergie fossile.
- Prise en compte des besoins pour reconsidérer la transformation du préau.

Repas des blés d'or annulé et remplacé par la distribution de colis pour ceux qui le souhaiteront.

Vente de brioches le samedi 7 novembre le matin sur la place du village. Annie BARBIER rend compte du rendez-vous avec TRANSALP qui propose des jeux d'extérieur. Il conviendra de définir les lieux à investir et la typologie du public ciblé.

Rappel : Soirée lecture le VENDREDI 9 OCTOBRE A 20H30

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

| APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL<br>DU 6 OCTOBRE 2020 |  |
|---|--|
| LISTE DE PRESENCE   | EMARGEMENT                             |
| MERLE Annick  |  |
| PONGAN Monique  |  |
| GAUDIN Didier   |  |
| BARBIER Annie   |  |
| RABILLOUD Jean-René   |  |
| RIVAL-MARY Marine   |  |
| TOULEMONDE Thierry  | Absent donne pouvoir à Annie BARBIER   |
| DAVID Michel  |  |
| CHANTIOUX André   |  |
| SIBUT Anne-Marie  |  |
| ROZZE-GUICHERD Sylvie   |  |
| CATTAUD Brigitte  |  |
| ROBERT Stéphane   | Absent donne pouvoir à Christophe PENY |
| FERRAND-TARAZONA<br>Catherine   |  |
| PENY Christophe   |  |
| RILLIOT Frédéric  |  |
| CLEMENT Astrid  |  |
| ACHARD Laure  |  |
| CHATELAT Rémi   | Absent donne pouvoir à Annick MERLE    |